

Préambule



La préservation et la gestion durable des zones humides constituent une des clefs essentielles au bon fonctionnement des écosystèmes liés à l'eau pour la préservation de la ressource et pour la protection de la biodiversité.

Les milieux humides sont reconnus d'intérêt général dans le Code de l'environnement. Les collectivités locales ont à charge et à cœur de les prendre en compte en vue d'un développement local harmonieux. Pour autant, la tâche n'est pas aisée tant la connaissance dans des domaines divers est indispensable. Il faut gérer de nombreuses actions, d'intérêt général ou non, liées à l'aménagement du territoire, aux diverses activités et à la vie quotidienne des citoyens.

Pour parvenir à une conciliation intelligente et viable des enjeux, pour pouvoir prendre en compte les milieux humides, il faut connaître, comprendre, mesurer, évaluer. Humblement, le présent document propose un tour d'horizon pour une possible et nécessaire intégration des tourbières, de leurs éco-complexes et des zones humides en général dans une optique de "ménagement" du territoire dans les politiques d'aménagement.

Outil de connaissance, d'aide à la décision et à la planification destiné aux élus, ce document peut également être mis à disposition des citoyens et acteurs du territoire, au service d'un bien commun. Le système de fiches a été conçu à cette fin, de même que pour permettre d'éventuelles mises à jour ultérieures.

Sont successivement abordés :

- des éléments généraux de contexte, de politiques publiques et de législation ;
- des éléments de connaissance de ces milieux naturels particuliers (identification, fonctionnement, exigences écologiques, enjeux socio-économiques et environnementaux, services rendus) ;
- un focus sur les différents types de zones humides présents en Lozère ;
- l'intégration des zones humides dans l'aménagement du territoire au travers des thématiques de l'urbanisme, de la sylviculture et de l'agriculture.

Enfin, le document est complété par des informations sur les zones humides (proportion, localisation et répartition) à une échelle communale grâce à 2 cartes dont l'une pourra être utilement affichée en mairie.



Le projet "Connaissance et prise en compte des tourbières et de leurs éco-complexes, et des zones humides en général dans les politiques publiques en Lozère" est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le Massif central avec le Fonds européen de développement régional.

